

## VaRRIWA – Valorising Research Results and Innovation in West Africa

LIGNES DIRECTRICES À L'INTENTION DES DEMANDEURS DE SUBVENTIONS

VALORISATION DES RESULTATS DE LA RECHERCHE ET DE  
L'INNOVATION EN AFRIQUE DE L'OUEST

# APPEL A PROPOSITIONS

Date de publication : **15 juin 2021**  
Date de clôture : **30 septembre 2021**

## Table des matières

|  |    |
|--|----|
| 1. Contexte et justification.....  | 2  |
| 2. Objectifs de l'appel à propositions .....                                 | 3  |
| 3. Règles applicables dans le cadre de l'appel à projets .....               | 5  |
| <b>3.1. Les Acteurs</b> .....  | 5  |
| <b>3.2. Les Activités</b> .....  | 6  |
| <b>3.3. Les coûts</b> .....  | 8  |
| 4. Comment Postuler ? .....  | 9  |
| <b>4.1. Où et comment candidater</b> .....                                   | 9  |
| <b>4.2. Eléments constitutifs du dossier de soumission</b> .....             | 9  |
| <b>4.3. Accompagnement facultatif à la soumission des candidatures</b> ..... | 10 |
| 5. Evaluation et sélection des projets .....                                 | 10 |
| 6. Calendrier et informations utiles .....                                   | 11 |
| <b>6.1. Calendrier de l'appel à propositions</b> .....                       | 11 |
| <b>6.2. Contacts</b> .....   | 11 |
| <b>6.3. Liens utiles</b> .....   | 12 |

## LISTE DES ACRONYMES ET SIGLES

|                |  |
|----------------|--|
| <b>AUF</b>     | Agence universitaire de la Francophonie                                      |
| <b>OEACP</b>   | Organisation des Etats d’Afrique, des Caraïbes et du Pacifique               |
| <b>PME</b>     | Petites et Moyennes entreprises  |
| <b>PMI</b>     | Petites et Moyennes industries   |
| <b>VaRRIWA</b> | Valorising Research Results and Innovation in West Africa                    |
| <b>UE</b>      | Union européenne   |
| <b>FED</b>     | Fonds européen de développement  |
| <b>R&amp;I</b> | Recherche et Innovation  |
| <b>B2B</b>     | Business to Business (relations professionnelles entre entreprises)          |
| <b>B2C</b>     | Business to Customer (relations entre entreprises et ses clients)            |
| <b>B2A</b>     | Business to Administration (relations entre entreprises et l’administration) |

## DEFINITIONS DES TERMES ET EXPRESSIONS

|                                |   |
|--------------------------------|---|
| <b>Entité tiers candidate</b>  | Personne morale remplissant les conditions d’éligibilité et qui soumettra la candidature en autonomie ou en consortium  |
| <b>Entités tiers associées</b> | Personnes morales associées à l’entité tiers candidate pour soumettre une candidature en consortium   |
| <b>Personne morale</b>         | Entité dotée de la personnalité juridique qui lui confère des droits et obligations en lieu et place des personnes physiques ou morales qui la composent ou qui l’ont créé. |
| <b>Consortium</b>              | Un regroupement de personnes morales qui soumettent une candidature à l’appel à proposition   |

### 1. Contexte et justification

L’Agence universitaire de la Francophonie coordonne un projet sur la valorisation des résultats de la recherche et l’innovation en Afrique de l’Ouest.

Ce Projet intitulé VaRRIWA – Valorising Research Results and Innovation in West Africa est mis en œuvre en partenariat avec : l’Agence Béninoise de Valorisation des résultats de la Recherche et de l’Innovation Technologique (ABeVRIT) ; l’Agence Nationale de Valorisation des Résultats de la Recherche et des Innovations du Burkina Faso (ANVAR) ; l’Agence Nationale de la Recherche Scientifique Appliquée du Sénégal (ANRSA) ; la Direction de la Recherche Scientifique et Technique du Togo (DRST) et Sorbonne Université.

VaRRIWA a été sélectionné dans le cadre de l’appel à propositions 2019 du Fonds ACP pour l’Innovation, une des composantes du Programme de Recherche et d’Innovation de l’Organisation des États d’Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (OEACP), avec la contribution financière de l’Union européenne (11e FED).

L’objectif global du projet est de créer un environnement incitatif au transfert de technologie et à l’innovation durable dans quatre pays de la région ouest africaine (Bénin, Burkina Faso, Sénégal et Togo).

De manière spécifique le projet cherche à :

- Informer et former les acteurs de la recherche-innovation sur les politiques nationales et les mécanismes de mise en œuvre de la recherche et de l'innovation (R&I), de protection, d'adoption et de valorisation des résultats de la R&I ;
- Mettre en réseau tous les acteurs de la R&I pour faciliter la coopération entre acteurs et permettre une systématisation du transfert de technologie.

Pour atteindre ces objectifs, il est prévu le lancement d'un appel à propositions pour financer des projets tiers qui répondent à trois priorités, subdivisées en 9 lots décrits dans la section suivante.

## **2. Objectifs de l'appel à propositions**

Le présent appel à propositions vise à sélectionner des entités tiers candidates qui, à travers leurs projets, permettront de contribuer à la création d'un environnement incitatif au transfert de technologie et à l'innovation durable au Bénin, au Burkina Faso, au Sénégal et au Togo.

Le soutien financier sera accordé à 14 entités tiers candidates pour un montant global de deux millions huit cent quarante mille euros (2 840 000 €). La répartition des subventions entre ces entités candidates se fera conformément aux priorités et lots décrits ci-après :

- 4 entités candidates (une dans chaque pays cible), pour développer des formations sur la valorisation des résultats de la recherche-innovation (R&I) et de leur exploitation économique (priorité 1- lots 1.1 à 1.4) ;
- 8 entités candidates (deux par pays cible) pour construire un dispositif d'accompagnement à la valorisation de la (R&I) (priorité 2- lots 1.5 à 1.8) ;
- 2 entités candidates (sur le plan sous-régional) pour faciliter la collaboration par la mise en réseaux et l'organisation d'échanges et de partenariats publics-privés (priorité 3- lot 1.9).

### ***Priorité 1 : Développer des formations sur la valorisation des résultats de la recherche-innovation et de leur exploitation économique***

L'objectif de cette priorité est d'accroître les connaissances et compétences des acteurs de la recherche et de l'innovation en matière de valorisation (protection, transfert et diffusion de l'innovation dans la sphère socioéconomique, exploitation économique, partenariats publics/privés, etc.).

Résultats attendus :

- Au moins 50% des doctorants et chercheurs (du public et du privé) sont formés à la valorisation des résultats R&I dans chaque pays cible ;
- Une masse critique d'innovateurs et d'inventeurs sont formés à la valorisation des résultats R&I dans chaque pays cible ;
- Une masse critique d'entrepreneurs sont formés à l'innovation et au transfert de technologie dans chaque pays cible.

### **Priorité 2 : Construire un dispositif d'accompagnement à la valorisation de la recherche-innovation**

L'objectif de cette priorité est de faciliter la création ou la consolidation de dispositifs (privés ou publics) pérennes d'accompagnement à la valorisation.

Résultats attendus :

- Au moins 20 projets de création d'entreprises issues de la R&I accompagnées dans chaque pays cible ;
- Des chercheurs ou structures de recherche-innovation sont accompagnés à la protection de leurs inventions auprès des structures habilitées (OAPI, OMPI, Structures nationales de protection de la propriété intellectuelle, etc.).

### **Priorité 3 : Faciliter la collaboration par la mise en réseaux et l'organisation d'échanges et de partenariats publics-privés**

L'objectif de cette priorité est de mettre en réseaux les acteurs de la recherche-innovation, les pouvoirs publics, les organisations de la société civile et le système financier, en vue de favoriser des accords de partenariats. Un accent sera mis sur la dimension régionale de l'activité, en termes d'implication de tous les acteurs des pays cibles : Bénin, Burkina Faso, Sénégal et Togo.

Résultats attendus :

- Au moins deux évènements d'envergure régionale sont organisés impliquant tous les pays-cibles et toutes les catégories d'acteurs de façon équilibrée ;
- Des rencontres B2B, B2C ou B2A sont organisées ;
- Des accords de partenariats sont initiés ou signés.

### 3. Règles applicables dans le cadre de l'appel à projets

Il existe trois séries de critères d'éligibilité, qui concernent respectivement :

- (1) Les acteurs : l'entité tiers candidate, c'est-à-dire l'entité qui soumet la demande de subvention, et le cas échéant, la ou les entités associée(s) ;
- (2) Les activités : les activités éligibles susceptibles de bénéficier d'une subvention
- (3) Les coûts : les types de coûts éligibles pouvant être pris en compte dans le calcul du montant de la subvention

#### 3.1. Les Acteurs

Les candidatures (en autonomie ou en consortium) doivent être soumises **par une seule entité tiers candidate** (dans le cas d'un consortium, cette entité sera la coordinatrice du projet) répondant aux critères généraux d'éligibilité suivants :

- Être une personne morale (c'est-à-dire, une entité dotée de la personnalité juridique qui lui confère des droits et d'obligations en lieu et place des personnes physiques ou morales qui la composent ou qui l'ont créée);
- Et être établie depuis 2017 au moins dans l'un des pays suivants : Bénin, Burkina Faso, Sénégal et Togo ;
- Et avoir directement bénéficié et mis en œuvre des projets de recherche et d'innovation pour un montant d'au moins 75 000 euros chacun, au cours des trois dernières années (2018-2020) ;
- Et être directement responsable de la préparation et de la gestion des activités financées.

Les entités suivantes sont éligibles au soutien financier :

- Organisations universitaires et de recherche ;
- Organisations de soutien à l'innovation (pôles technologiques, laboratoires d'innovations, bureaux de transfert de technologies) ;
- Incubateurs et startups ;
- Entreprises nées de la recherche universitaire ;
- Autres organisations similaires ayant une expérience spécifique dans le domaine visé par le présent appel.

Dans le cas d'un consortium, l'entité tiers candidate doit répondre à tous les critères précédents et sera associée à une entité ou plusieurs entités d'un autre pays ciblé par l'appel. Ces entités associées devront répondre au critère de personne morale et être établies juridiquement au

Bénin, Burkina Faso, Sénégal ou Togo. Les collaborations interpays sont possibles dans la mesure où toutes les entités candidates sont établies dans les pays du consortium.

### 3.2. Les Activités

L'appel à propositions est réparti sur trois priorités subdivisées en 9 lots au total. Les propositions devront obligatoirement viser **un et un seul** des 9 lots. Les 14 subventions seront accordées à des entités tiers candidates respectant les critères d'éligibilité définis dans la section précédente.

#### **Priorité 1 : mettre en œuvre des formations sur la valorisation des résultats de la recherche et de leur exploitation économique**

Les lots et les montants correspondants à la priorité sont décrits dans le tableau ci-dessous.

| Priorités et Lots  | Montant minimum | Montant maximum | Nombre de projets financés | Durée de mise en œuvre |
|--|-----------------|-----------------|----------------------------|------------------------|
| Lot 1.1. Formations sur la valorisation des résultats de la recherche et de leur exploitation économique au Bénin        | 150 000 €       | 180 000 €       | 1                          | Maximum 24 mois        |
| Lot 1.2. Formations sur la valorisation des résultats de la recherche et de leur exploitation économique au Burkina Faso | 150 000 €       | 180 000 €       | 1                          | Maximum 24 mois        |
| Lot 1.3. Formations sur la valorisation des résultats de la recherche et de leur exploitation économique au Sénégal      | 150 000 €       | 180 000 €       | 1                          | Maximum 24 mois        |
| Lot 1.4. Formations sur la valorisation des résultats de la recherche et de leur exploitation économique au Togo         | 150 000 €       | 180 000 €       | 1                          | Maximum 24 mois        |

**Taux de change : 1 € = 655,957 FCFA**

Types d'activités éligibles au soutien (liste non exclusive) :

- Mettre en œuvre des programmes de formation et/ou de mentorat en valorisation (en ligne ou en présentiel) pour les doctorants, les chercheurs, les inventeurs et innovateurs, les entrepreneurs et les acteurs de l'accompagnement ;
- Faciliter la création de systèmes ouverts pour le transfert et le partage de connaissances sur la recherche et l'innovation ;
- Soutenir l'élaboration de référentiels-métiers en valorisation ;
- Aider les entrepreneurs et les organisations de soutien à l'innovation à mieux comprendre les technologies et les méthodes qui facilitent le développement collaboratif des innovations.

## **Priorité 2 : Construire un dispositif d'accompagnement à la valorisation de la recherche-innovation**

Les lots et les montants correspondants à la priorité sont décrits dans le tableau ci-dessous.

| <b>Priorités et Lots</b>  | <b>Montant minimum</b> | <b>Montant maximum</b> | <b>Nombre de projets financés</b> | <b>Durée de mise en œuvre</b> |
|---|------------------------|------------------------|-----------------------------------|-------------------------------|
| Lot 2.1. Dispositif d'accompagnement à la valorisation de la recherche-innovation au Bénin        | 180 000 €              | 200 000 €              | 2                                 | Maximum 24 mois               |
| Lot 2.2. Dispositif d'accompagnement à la valorisation de la recherche-innovation au Burkina Faso | 180 000 €              | 200 000 €              | 2                                 | Maximum 24 mois               |
| Lot 2.3. Dispositif d'accompagnement à la valorisation de la recherche-innovation au Sénégal      | 180 000 €              | 200 000 €              | 2                                 | Maximum 24 mois               |
| Lot 2.4. Dispositif d'accompagnement à la valorisation de la recherche-innovation au Togo         | 180 000 €              | 200 000 €              | 2                                 | Maximum 24 mois               |

**Taux de change : 1 € = 655,957 FCFA**

Types d'activités éligibles au soutien (liste non exclusive) :

- Mettre en place ou consolider des structures d'accompagnement (incubateurs, sociétés ou bureaux spécialisés dans le transfert de technologie...), pour favoriser l'éclosion des startups issus de la recherche-innovation ;
- Accompagner les chercheurs et structures de recherche et d'innovation à protéger leurs inventions et à commercialiser leurs œuvres ;
- Aider les innovateurs à intégrer les compétences fondamentales de l'innovation frugale dans les pratiques de gestion de l'innovation.

### **Priorité 3 : Faciliter la collaboration par la mise en réseaux et l'organisation d'échanges et de partenariats publics-privés**

Cette priorité est constituée en un seul lot.

| <b>Priorités et Lots</b>   | <b>Montant minimum</b> | <b>Montant maximum</b> | <b>Nombre de projets financés</b> | <b>Durée de mise en œuvre</b> |
|--|------------------------|------------------------|-----------------------------------|-------------------------------|
| Lot 3. Mise en réseaux et organisation d'échanges et de partenariats public privés | 300 000 €              | 400 000 €              | 2                                 | Maximum 24 mois               |

**Taux de change : 1 € = 655,957 FCFA**

Types d'activités éligibles au soutien (liste non exclusive) :

- Organiser des forums ou des foires pour faciliter la collaboration et la conclusion d'accords de partenariat entre les acteurs de la recherche-innovation (structures de recherche, PMI/PME, pôles d'innovations, organisations de la société civile et pouvoirs publics) ;
- Mettre en place des canaux de collaboration (visites d'entreprises, visite de laboratoires, voyages d'études...) entre les acteurs de la recherche et les inventeurs/innovateurs ;
- Renforcer les liens entre les acteurs de la recherche-innovation et le système financier (banques, fonds d'investissements publics et privés, institutions de microfinance, assurances...) pour favoriser le financement de la mise à l'échelle des innovations.

#### **3.3. Les coûts**

Les coûts directs éligibles peuvent être, suivant les lots considérés : les coûts directs de personnel impliqués dans l'exécution du projet, les frais de déplacement liés au projet, les équipements et consommables, la protection de la propriété intellectuelle, le transfert et la diffusion des connaissances, les coûts de publication, les coûts de visibilité et de communication, et les autres coûts de fonctionnement directs.

Tous les soumissionnaires sont tenus d'inclure les frais de déplacement (transport, hébergement et frais accessoires) de deux personnes pour participer à un atelier régional du projet VARRIWA (3 jours ouvrés).

L'AUF et ses partenaires, l'Union européenne et l'OEACP attachent une grande importance à la diffusion des résultats et tous les bénéficiaires de subventions sont censés diffuser largement les résultats de leurs projets. Les bénéficiaires de subventions prennent toutes les mesures nécessaires pour faire connaître le fait que l'Union européenne a financé le projet. De telles mesures se conforment aux exigences en matière de communication et de visibilité qui peuvent

être consultées à l'adresse suivante : [https://ec.europa.eu/europeaid/communication-et-visibilite-des-actions-exterieures-de-lue-lignes-directrices-lintention-des\\_fr](https://ec.europa.eu/europeaid/communication-et-visibilite-des-actions-exterieures-de-lue-lignes-directrices-lintention-des_fr)

Les soumissionnaires doivent donc prévoir des coûts de visibilité et communication.

Enfin, l'entité candidate peut facturer des coûts indirects n'excédant pas 7 % du total des coûts directs éligibles.

**Les coûts indirects** de l'action sont les coûts éligibles qui ne peuvent être identifiés comme des coûts spécifiques directement liés à la mise en œuvre de l'action et qui ne peuvent pas faire l'objet d'une imputation directe à son budget, mais qui sont néanmoins supportés par le ou les bénéficiaires en lien avec les coûts directs éligibles de l'action. Ces coûts ne peuvent pas inclure des coûts inéligibles tels que précisés dans les lignes directrices, ou des coûts déjà déclarés sous une autre ligne budgétaire. Ils représentent principalement une faible part des frais généraux du bénéficiaire (un pourcentage fixé à maximum 7% du montant total des coûts directs éligibles). Les frais généraux recouvrent les coûts structurels et de soutien de nature administrative, technique et logistique qui sont transversaux aux différentes activités de l'entité tiers et qui ne peuvent donc pas être intégralement imputés à l'action pour laquelle le projet, étant donné que cette action ne représente qu'une partie des activités de l'entité tiers.

#### **4. Comment Postuler ?**

##### **4.1. Où et comment candidater**

Les demandes doivent être soumises exclusivement en ligne **au plus tard le 30 septembre 2021, 23 :59 heures GMT.**

Adresse de soumission (création de compte préalable) : <https://formulaire.auf.org/>

La proposition doit être rédigée en français. Si vous rencontrez des difficultés en utilisant le système de candidature en ligne, veuillez contacter [varriwa@auf.org](mailto:varriwa@auf.org).

##### **4.2. Éléments constitutifs du dossier de soumission**

Pour être complet, le dossier de candidature doit comporter tous les documents suivants :

- (1) Un formulaire de candidature dûment rempli en ligne ;
- (2) Une lettre officielle de candidature signée par la plus haute autorité de l'entité candidate ;
- (3) Un document légal attestant de la création et du statut de l'entité tiers candidate (l'entité doit être établie depuis 2017 au moins dans un pays ciblé par l'appel) ; dans le cas d'une soumission en consortium, joindre également les documents attestant

de la création et des statuts des entités associées établies dans un des pays ciblés par l'appel ;

- (4) La preuve de la gestion d'au moins deux subventions pour des projets de recherche et d'innovation d'au moins 75 000 € chacun sur la période 2018-2020 ;
- (5) Les rapports d'activités et rapports financiers 2018, 2019 et 2020, attestant de l'expérience et de la responsabilité dans la préparation et la gestion d'activités financées ;
- (6) Le document de proposition de projet selon le modèle fourni (annexe A) ;
- (7) Une matrice de cadre logique selon le modèle fourni (Annexe B) ;
- (8) Un budget détaillé selon le modèle fourni (Annexe C) ;
- (9) Un accord-cadre de partenariat dans le cadre d'une soumission en consortium, signé par les représentants habilités de l'entité candidate et des associés.

#### **4.3. Accompagnement facultatif à la soumission des candidatures**

L'Agence universitaire de la Francophonie et ses partenaires proposent un accompagnement facultatif à la soumission des candidatures, dans le cadre du présent appel à propositions. Des webinaires de présentation seront organisés à cet effet, selon le calendrier suivant :

| Dates des webinaires | Horaires (GMT) |
|----------------------|----------------|
| 7 juillet 2021       | 10 :00         |
| 21 juillet 2021      | 10 :00         |

Les inscriptions aux webinaires sont reçues à l'adresse [varriwa@auf.org](mailto:varriwa@auf.org) au plus tard le **30 juin 2021 à 23 :59 GMT**.

Des foires aux questions (FAQ) seront également rédigés et partagés sur le site de l'appel à propositions. Les questions sont reçues jusqu'au 21 juillet à l'adresse [varriwa@auf.org](mailto:varriwa@auf.org).

## **5. Evaluation et sélection des projets**

Les projets seront évalués par les membres d'un comité d'experts représentatifs des pays du partenariat. Les entités tiers candidates doivent satisfaire aux critères d'éligibilité et proposer des projets conformément aux priorités et lots définis. Le non-respect de ces préalables entraîne automatiquement le rejet de la candidature.

L'évaluation du projet ayant satisfait aux critères d'éligibilité se fera suivant les points ci-après :

| <u>N°</u> | <u>Critères</u>   | <u>Points</u> |
|-----------|---|---------------|
| 1         | Pertinence de la proposition (robustesse et originalité)  | 15            |
| 2         | Faisabilité de la proposition (méthodologie de mise en œuvre, chronogramme et mécanismes de suivi-évaluation) | 15            |

| <b>N°</b> | <b>Critères</b>  | <b>Points</b> |
|-----------|--|---------------|
| 3         | Alignement de la proposition aux stratégies nationales   | 10            |
| 4         | Durabilité de la proposition au-delà du soutien accordé  | 15            |
| 5         | Prise en compte du genre   | 5             |
| 6         | Capacités à développer des synergies avec les acteurs de l'écosystème de la recherche-innovation | 10            |
| 7         | Impact, valorisation & dissémination   | 10            |
| 8         | Expériences de l'entité candidate (et des associés éventuellement) en rapport avec la mission    | 10            |
| 9         | Budget (cohérence entre les lignes budgétaires et les activités proposées)                       | 10            |
| Total     |  | 100           |

## 6. Calendrier et informations utiles

### 6.1. Calendrier de l'appel à propositions

| <b>Activités</b>   | <b>Dates</b>                   |
|--|--------------------------------|
| Lancement de l'appel à propositions  | 15 juin 2021                   |
| Clôture des inscriptions aux webinaires d'accompagnement facultatif à la soumission des propositions | 30 juillet 2021 à 23 :59 GMT   |
| Premier webinaire d'accompagnement facultatif à la soumission des propositions                       | 7 juillet 2021 à 10h GMT       |
| Second webinaire d'accompagnement facultatif à la soumission des propositions                        | 21 juillet 2021 à 10h GMT      |
| Date limite de soumission des candidatures   | 30 septembre 2021 à 23 :59 GMT |
| Réunion du comité d'experts d'évaluation et de sélection des soumissions                             | 11-15 octobre 2021             |
| Publication des résultats de la sélection  | 22 octobre 2021                |
| Signature des Accords de subvention  | Novembre 2021                  |
| Virements des premières tranches de subvention aux projets sélectionnés                              | Décembre 2021                  |
| Démarrage de la mise en œuvre des projets  | 1 <sup>er</sup> janvier 2022   |

### 6.2. Contacts

Pour avoir des informations sur cet appel à propositions, veuillez contacter :

**Agence universitaire de la Francophonie**

Direction Afrique de l'Ouest

Dakar, Sénégal

Courriel : [varriwa@auf.org](mailto:varriwa@auf.org)

### **6.3. Liens utiles**

#### **Programme Recherche et Innovation de l'OEACP**

<https://oacps-ri.eu/fr/>

#### **Exigences en matière de communication et de visibilité pour les actions extérieures de l'UE**

[https://ec.europa.eu/international-partnerships/system/files/communication-visibility-requirements-2018\\_fr.pdf](https://ec.europa.eu/international-partnerships/system/files/communication-visibility-requirements-2018_fr.pdf)

#### **Lignes directrices – Gestion du cycle de projet**

[http://ec.europa.eu/europeaid/aid-delivery-methods-project-cycle-management-guidelines-vol-1\\_en](http://ec.europa.eu/europeaid/aid-delivery-methods-project-cycle-management-guidelines-vol-1_en)